

« cèrement en faveur de la conservation de la langue française
« parmi les immigrants canadiens-français. L'intérêt profond
« qu'il nous a porté a contribué puissamment à notre progrès.
« Nous le regretterons. »

« L'abbé Feehan possède toutes les qualités requises pour
« remplir sa nouvelle mission. L'éducation qu'il a puisée au
« collège des Jésuites, à Montréal, ses travaux apostoliques
« parmi les Franco-américains à Saint-Bernard et à West
« Boylston, lui ont acquis l'estime et la confiance de ses ouailles
« de langue française. »

« Quand la population française de Fitchburg devint consi-
« dérable, l'abbé Feehan fut le premier à reconnaître le besoin
« des paroisses franco-américaines ; il en informa l'évêque et
« aida ses paroissiens de langue française à obtenir ce qu'ils
« demandaient. Je puis dire que les catholiques franco-améri-
« cains de Fall River peuvent être heureux de ce que le choix
« du Saint-Siège se soit arrêté sur cet ami des nôtres. L'abbé
« Feehan est un prédicateur exceptionnellement doué, et il par-
« le couramment le français, sans compter plusieurs autres
« langues. »

III

On lit dans les *Cloches* de Saint-Boniface, répondant à un article de journal :

« Il est absolument inexact que le règlement de 1896 ait réparé l'injustice de la loi scolaire de 1890. Aujourd'hui, comme après 1890 et avant 1897, les catholiques sont obligés de payer les taxes scolaires pour les écoles publiques neutres, où ils ne peuvent envoyer leurs enfants. De plus, ils ont été obligés de construire leurs propres écoles qui, pour la seule ville de Winnipeg, sont évaluées à \$200,000, et sur lesquelles ils sont même encore contraints de payer les taxes qui grèvent les propriétés ordinaires.